CODE DE CONDUITE POUR LES FOURNISSEURS

WHIRLPOOL CORPORATION

Révision août 2025

TABLE DES MATIÈRES

1. Notre culture et nos valeurs
2. Un message de notre vice-président principal
3. Comment utiliser notre code de conduite
   - Pourquoi nous avons des normes
   - Qui est couvert par nos normes
   - Quand s'exprimer
   - Comment signaler
4. Opérer de la bonne manière
   - Éthique des affaires
   - Gestion de la main d'œuvre
   - Santé et sécurité
   - Protection de l'environnement
   - Gouvernance et conformité
   - Glossaire
5. Où trouver de l'aide

Notre culture et nos valeurs

Ce qui m'a attiré chez Whirlpool Corporation, c'est l'engagement de l'entreprise à gagner avec intégrité. C'est peut-être la raison pour laquelle je suis si passionnément têtu en ce qui concerne nos valeurs. Ce sont nos principes directeurs dans un monde en mutation.

Nos valeurs guident nos actions pour gagner avec intégrité et prendre les bonnes décisions. Ces valeurs sont tellement ancrées dans notre ADN que nous préfèrerions perdre un contrat plutôt que de compromettre notre intégrité.

*Toutes les entreprises s'efforcent de réussir. Ce qui me rend fier est notre engagement de la bonne manière — **The Whirlpool Way – selon lequel il n'y a pas de bonne façon de mal agir**. On ne se souviendra peut-être pas de CE QUE nous avons accompli, mais je suis certain que l'on se souviendra de COMMENT nous l'avons fait. La réussite sans intégrité est un échec.*

*Selon moi, la conformité, à son niveau le plus élémentaire, signifie qu'il faut respecter la loi. Chez Whirlpool, cependant, nos valeurs fixent des normes plus élevées pour gagner la confiance de nos consommateurs, de nos collègues, des parties prenantes et des communautés dans lesquelles nous opérons. C'est ce qui définit notre identité. Nous avons élaboré ce manuel d'intégrité pour vous aider à suivre **The Whirlpool Way**.*

*Nous vous remercions pour votre engagement à travailler en droite ligne avec **The Whirlpool Way, selon lequel il n'y a pas de bonne façon de mal agir.** Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans notre Manuel d'intégrité*

Marc Bitzer
Directeur général, Whirlpool Corporation

Un message de notre vice-président principal

Nous nous imposons des normes élevées et nous attendons de nos Fournisseurs et des tiers agissant au nom de Whirlpool qu'ils agissent également de la bonne manière.

Nos Fournisseurs sont essentiels à notre réussite et au maintien des normes élevées et de la réputation de nos marques. Nous exigeons de nos Fournisseurs non seulement qu'ils soient techniquement qualifiés, mais aussi qu'ils s'engagent à respecter nos normes éthiques et nos pratiques commerciales.

Notre Code de conduite des Fournisseurs décrit les normes requises pour mener des activités avec Whirlpool Corporation.
Nous vous demandons donc de lire nos normes pour les Fournisseurs dans le but de vous assurer que vous comprenez parfaitement les aspects liés à la conformité.

Au-delà, nous espérons que vous adopterez l'esprit dans lequel ces normes ont été élaborées et que vous modèlerez les valeurs qui les sous-tendent.

Merci pour tout ce que vous faites pour Whirlpool et pour nos clients chaque jour.

COMMENT UTILISER NOTRE CODE DE CONDUITE

COMMENT UTILISER NOTRE CODE DE CONDUITE

Quel est l'objectif de notre code de conduite ?

Le Code de conduite des Fournisseurs (ci-après le « Code » ou « Code de conduite ») de Whirlpool Corporation officialise les principes fondamentaux selon lesquels les Fournisseurs de Whirlpool Corporation et de ses filiales mondiales (ci-après « Whirlpool ») sont tenus de gérer leurs activités.

Lorsqu'elle sélectionne ses Fournisseurs, Whirlpool s'efforce de choisir des partenaires réputés, dont les normes éthiques et les pratiques commerciales sont compatibles avec celles de Whirlpool.

Le présent Code de conduite officialise les pratiques de Whirlpool. Il précise que, tout en reconnaissant les différences au niveau culturel et des obligations légales, Whirlpool attend de ses Fournisseurs, où qu'ils se situent, lorsqu'ils produisent des produits pour Whirlpool ou des composants utilisés dans les produits Whirlpool, ou fournissent des services pour Whirlpool (ci-après les « Fournisseurs »), qu'ils appliquent des principes de production et/ou de prestation compatibles avec les normes élevées qui contribuent à la réputation exemplaire de Whirlpool et de ses marques. Il est attendu des Fournisseurs qu'ils respectent le présent Code de conduite et adoptent des pratiques semblables à celles énoncées dans Manuel d'Intégrité de Whirlpool (disponible à l'adresse suivante : www.whirlpoolcorp.com).

Qui est couvert par notre code de conduite ?

Le présent Code de conduite s'applique à tous les Fournisseurs de Whirlpool, y compris à toutes leurs installations. Whirlpool encourage fortement ses Fournisseurs à dépasser les exigences du présent Code de conduite, à promouvoir les meilleures pratiques et une amélioration continue, et ce dans toutes leurs activités et celles de leurs Fournisseurs, prestataires de service et réseaux étendus. En cas de conflit entre les lois en vigueur et le présent Code de conduite, ou en l'absence d'obligation légale locale, la norme la plus stricte sera applicable, si cette dernière est compatible avec la législation locale. Les Fournisseurs doivent signaler à Whirlpool toute divergence entre le présent Code de conduite et les lois locales en vigueur.

COMMENT UTILISER NOTRE CODE DE CONDUITE

Quand s'exprimer ?

Si vous ne savez pas ce qu'il faut faire, demandez de l'aide. Bien que Whirlpool ne puisse pas vous fournir de conseils juridiques, nous pouvons vous aider à comprendre nos attentes.

Si vous voyez ou entendez parler de quelque chose de suspect, signalez-le immédiatement. Cela inclut toute violation potentielle de ce Code de conduite et les cas où un employé de Whirlpool pourrait agir de manière contraire à nos valeurs. Il peut sembler plus facile de fermer les yeux ou de laisser quelqu'un d'autre entreprendre des actions, mais les comportements contraires à l'éthique ou illégaux nous affectent tous et érodent la confiance.

Comment signaler ?

Q Je suis un Fournisseur de Whirlpool et j'ai été témoin d'une situation qui va à l'encontre de ce Code de conduite et des valeurs de Whirlpool. Qu'est-ce que je dois faire ?

R Partagez ceci avec un membre de la direction de Whirlpool ou utilisez l'un des canaux d'intégrité, y compris le service Integrity Line de Whirlpool à l'adresse suivante www.whirlpoolintegrityline.com

Whirlpool
CORPORATION
OPÉRER DE
LA BONNE
MANIÈRE

OPÉRER DE LA BONNE MANIÈRE

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

COMMENT AGIR DE MANIÈRE ÉTHIQUE

Anti-corruption

Whirlpool applique une tolérance zéro à la corruption, sous quelque forme que ce soit. Whirlpool est liée par les règles de droit international anticorruption, y compris, mais sans toutefois s'y limiter, à la loi américaine Foreign Corrupt Practices Act (« FCPA », loi sur les pratiques de corruption à l'étranger) et à la loi britannique UK Bribery Act (« UKBA »).

Proposer, autoriser, promettre, donner, accepter, solliciter ou recevoir directement ou indirectement quoi que ce soit de valeur en vue d'exercer abusivement une influence sur quiconque ou d'obtenir un avantage indu ou illégal peut être considéré comme de la corruption et est interdit par la loi.

L'interdiction s'étend aux agents publics et, en vertu des lois internationales auxquelles Whirlpool est soumise, s'applique aux relations commerciales. Le Code de conduite interdit la corruption commerciale dans tous les cas et pour tous les tiers affiliés à Whirlpool.

Il convient d'éviter à tout moment et en toute circonstance tout acte susceptible d'être considéré comme inapproprié et apparenté à un manquement à la déontologie. Les Fournisseurs doivent agir avec la plus stricte intégrité, honnêteté et transparence, et respecter toutes les lois anticorruption en vigueur.

Cadeaux et divertissements

Les Fournisseurs ne doivent envoyer aucun cadeaux, ni offrir de divertissements à Whirlpool. Est également concerné tout ce qui peut être offert dans le cadre d'une coutume locale, de vacances ou d'un événement religieux d'importance. Whirlpool et ses employés refuseront les cadeaux et divertissements offerts par nos Fournisseurs.

Si un Fournisseur impose de manière agressive ou passive des cadeaux et divertissements à des employés de Whirlpool (même si l'intention est bonne), cela sera signalé et pourra entraîner la perte ou résiliation immédiate de la relation de travail.

Éviter les conflits d'intérêts

Les Fournisseurs éviteront toute interaction avec un employé de Whirlpool qui pourrait entrer en conflit, ou sembler entrer en conflit, avec cet employé agissant dans le meilleur intérêt de Whirlpool.

Il s'agit notamment d'offrir des paiements ou des opportunités d'emploi aux employés de Whirlpool.

COMMENT AGIR DE MANIÈRE ÉTHIQUE

Concurrence loyale

Les Fournisseurs se conformeront à toutes les lois applicables en matière de concurrence loyale et d'antitrust .

Comptabilité et registres commerciaux exacts, blanchiment d'argent et délits d'initiés

Les Fournisseurs tiendront - et fourniront à Whirlpool sur demande – des registres précis de toutes les questions liées aux affaires du Fournisseur avec Whirlpool, et ne s'engageront dans aucune forme de blanchiment d'argent et n'accepteront jamais sciemment des fonds acquis par des moyens illicites .

Aucune information confidentielle en possession du Fournisseur concernant Whirlpool ne doit être utilisée pour s'engager dans un délit d'initié ou le soutenir .

Gouvernance concernant l'IA, la sécurité et la confidentialité des données

Les Fournisseurs protègeront les informations de Whirlpool, notamment les informations à caractère personnel, et agiront pour éviter l'usage frauduleux, l'accès non autorisé, le vol, la fraude ou la divulgation abusive de celles -ci. Cela comprend les informations manipulées, traitées ou générées par tous les moyens, notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA). Les Fournisseurs se conformeront aux lois et réglementations applicables sur la gouvernance concernant l'IA, la cybersécurité et la confidentialité des données.

Les Fournisseurs doivent mettre en place des contrôles et des pratiques de sécurité de l'information afin de sauvegarder toutes les informations susceptibles d'affecter Whirlpool, ses employés, ses clients, le monde des affaires ou le grand public. Cela comprend, sans s'y limiter, de s'assurer que toutes les données sont traitées de manière responsable, éthique et conformément aux réglementations applicables et aux clauses concernant l'IA, la confidentialité et la sécurité des informations fournies dans cet accord. Lors de l'utilisation de l'IA, les Fournisseurs doivent s'assurer que les données utilisées pour la formation, le traitement ou générées par IA respectent les mêmes principes, notamment s'assurer de la transparence lors du traitement de données de l'IA, en réduisant le biais algorithmique et en protégeant contre les vulnérabilités de sécurité spécifiques à l'IA.

TRAVAIL
GESTION

COMMENT GÉRER LA MAIN D'ŒUVRE

Travail des enfants/mineurs

Les Fournisseurs doivent respecter les lois locales relatives à l'âge minimum de leurs employés. L'âge minimum des employés doit être :

(a) de 15 ans (ou 14 ans lorsque la législation locale autorise cet âge minimum pour travailler conformément aux directives de l'Organisation internationale du Travail) ; ou

(b) l'âge de fin de la scolarité obligatoire ; ou

(c) l'âge minimum établi par la législation du pays de fabrication .

De plus, les Fournisseurs doivent respecter toutes les obligations légales en matière de travail des mineurs, notamment en ce qui concerne les heures de travail, les salaires, la sécurité, les conditions de travail et la manipulation de certains matériaux .

Trafic d'êtres humains et travail forcé

Le trafic d'êtres humains, le travail forcé, le travail en servitude pour dettes, le travail sous contrat (NDT : en référence à toute forme d'engagisme), l'esclavage moderne, l'emploi de prisonniers, d'enfants et l'esclavage sont inacceptables et Whirlpool s'engage à exclure ces pratiques de ses activités et de sa chaîne logistique . Le Code de conduite de Whirlpool interdit tout traitement brutal ou inhumain, incluant les châtiments corporels ou la menace de châtiments corporels, ou le travail forcé .

Whirlpool Corporation reconnaît le travail forcé tel qu'il est décrit dans les « indicateurs de travail forcé » publiés par l'Organisation internationale du travail .

Il est interdit aux Fournisseurs de retenir les originaux des documents d'identité délivrés par le gouvernement ou des documents de voyage de leurs employés . Whirlpool reconnaît qu'il peut y avoir des raisons valables pour que le Fournisseur retienne ou accède temporairement à ces documents ; et dans de telles circonstances, l'intention est que les travailleurs consentent à cet accès et qu'ils sachent où se trouvent les documents d'identification des travailleurs et qu'ils y aient accès sur demande . Les travailleurs ne sont pas tenus de payer les frais de recrutement des employeurs, des agents ou des sous-agents ou d'autres frais connexes pour leur emploi . S'il s'avère que de tels frais ont été payés par les travailleurs, ces frais seront remboursés au travailleur par le Fournisseur, indépendamment du fait que le Fournisseur ait lui-même perçu les frais de recrutement à rembourser . Le Fournisseur doit également s'assurer que les travailleurs s'engagent librement dans les tâches liées à l'emploi, sans tromperie ni modification déraisonnable des conditions d'emploi, ni restriction déraisonnable de la capacité des travailleurs à mettre fin à leur emploi .

Nos Fournisseurs doivent impérativement satisfaire à ces attentes et respecter la législation locale, fédérale ou internationale pertinente, les codes et les politiques .

COMMENT GÉRER LA MAIN D'ŒUVRE

Salaires et prestations sociales

Les Fournisseurs doivent garantir à leurs employés une rétribution équivalente au moins au salaire minimum établi par la législation locale et toutes les prestations sociales prévues par la loi.

Outre le paiement des heures normales de travail, les Fournisseurs doivent également payer les heures supplémentaires selon le taux de majoration légal ou, dans les pays où de telles législations n'existent pas, au minimum au taux des heures normales .

De plus, les Fournisseurs doivent contracter une assurance accident du travail pour leurs employés, destinée à couvrir les accidents du travail et à verser une indemnisation en cas d'incapacité permanente résultant d'un accident du travail .

Durée du travail

Les Fournisseurs doivent s'assurer que, sauf circonstances exceptionnelles, leurs employés ne sont pas tenus ni autorisés à travailler de manière régulière (a) plus de 60 heures par semaine (heures supplémentaires comprises) ou (b) au-delà de la durée légale du travail (pour les heures normales et les heures supplémentaires) établie par le pays de fabrication . De plus, sauf circonstances exceptionnelles, tous les employés doivent bénéficier d'au moins une journée de congé pour chaque période de sept jours .

Non-discrimination

Les Fournisseurs doivent s'assurer que le recrutement d'un employé, y compris son embauche, son salaire, ses prestations sociales, son avancement, sa retraite et la cessation de son contrat, est fondé sur ses compétences et non sur ses croyances ou toute autre caractéristique personnelle, par exemple : la couleur, la race, la caste, la religion, l'âge, la maturité, la nationalité, l'origine sociale ou ethnique, le statut, l'orientation sexuelle, le sexe, l'identité sexuelle ou l'expression de cette dernière, la séronégativité, l'état civil, l'absence de grossesse, l'affiliation politique, le statut militaire (anciens combattants), l'adhésion à un syndicat, le handicap, ou tout autre statut ou caractéristique non lié au mérite de l'individu ou aux exigences inhérentes au poste à pourvoir .

Harcèlement

Les Fournisseurs doivent traiter tous les employés avec respect et dignité . Aucun employé ne doit subir de châtiments corporels, de harcèlement, ni de mauvais traitements physiques, sexuels, psychologiques ou verbaux . De plus, il est interdit aux Fournisseurs d'utiliser les amendes comme mesures disciplinaires .

COMMENT GÉRER LA MAIN D'ŒUVRE

Droits des femmes

Les Fournisseurs doivent s'assurer que les employées sont traitées équitablement dans tous les aspects de leur emploi . Les tests de grossesse ne sauraient être une condition préalable à l'embauche . Ils doivent être, dans la limite prévue, utilisés sur la base du volontariat, au choix de l'employée . De plus, il est interdit d'obliger une employée à utiliser un moyen de contraception .

Travailleurs migrants étrangers

Un travailleur migrant étranger est une personne qui migre à l'intérieur de son pays d'origine (migration interne) ou à l'extérieur (franchissement d'une frontière internationale) pour trouver un emploi .

Les travailleurs migrants étrangers doivent recevoir le contrat de travail avant que le travailleur ne quitte son pays d'origine et aucune substitution ou modification du contrat de travail n'est autorisée à l'arrivée dans le pays d'accueil, à moins que ces modifications ne soient apportées pour respecter la législation locale et offrir des conditions égales ou meilleures .

Liberté d'association et négociation collective

Les Fournisseurs doivent reconnaître et respecter tout droit des employés à la liberté d'association, y compris le droit d'adhérer ou non à une association .

Les Fournisseurs doivent aussi respecter le droit légal des employés à la négociation collective .

SANTÉ ET SÉCURITÉ

COMMENT AVOIR UN LIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÛR

Environnement de travail sain et sûr

Les Fournisseurs doivent fournir aux employés un environnement de travail propre, sûr et sain, conformément à toutes les normes relatives à la santé et à la sécurité au travail des pays dans lesquels ils opèrent. Ceci s'applique également aux lieux de travail et logements fournis aux employés par le Fournisseur.

Les Fournisseurs doivent identifier, évaluer et gérer les risques pour la santé et la sécurité au travail par un processus hiérarchisé d'élimination des risques, de substitution, de contrôles techniques, de contrôles administratifs et/ou d'équipements de protection individuelle.

Un environnement propre, sûr et sain doit être conforme à toutes les exigences requises par la législation locale en vigueur (par exemple, la Loi OSHA [Occupational Safety and Health Act, loi relative à la santé et la sécurité au travail] aux États-Unis). Les principaux domaines devant faire l'objet d'une attention particulière sont, au départ (sans s'y limiter), les suivants :

- Incendie et sécurité des personnes
- Dispositifs de sécurité sur les machines
- Équipements de protection individuelle
- Éclairage, température et ventilation
- Toilettes et installations sanitaires
- Travail en hauteur
- Grues et équipements de levage
- Verrouillage/étiquetage
- Entrée dans un espace confiné
- Sécurité électrique
- Véhicules industriels motorisés
- Sécurité des conducteurs
- Sécurité des machines
- Produits chimiques et substances dangereuses
- Travail à chaud, soudage et découpage

Gestion des urgences et des incidents

Les Fournisseurs doivent identifier et évaluer les situations d'urgence potentielles. Pour chaque situation, le Fournisseur doit élaborer et mettre en œuvre des plans d'urgence et des procédures d'intervention qui réduiront au minimum les dommages causés à la vie, à l'environnement et aux biens.

Les Fournisseurs doivent disposer d'un système permettant aux travailleurs de signaler les incidents et quasi-incidents en matière de santé et de sécurité, ainsi que d'un système permettant d'enquêter sur ces rapports, d'en assurer le suivi et de les gérer. Les Fournisseurs mettront en œuvre des plans d'action correctifs pour atténuer les risques, fourniront les traitements médicaux nécessaires et faciliteront le retour au travail des travailleurs.

Conditions de travail et de vie

Les Fournisseurs mettent à la disposition des travailleurs des toilettes propres et raisonnablement accessibles, ainsi que de l'eau potable.

Les locaux de restauration, de préparation des aliments et de stockage fournis par le Fournisseur doivent être salubres. Les dortoirs pour travailleurs fournis par le Fournisseur ou un tiers doivent être propres, sûrs et offrir un espace de vie raisonnable.

ENVIRONNEMENT

COMMENT PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Conformité environnementale

Les Fournisseurs doivent respecter toutes les législations relatives à la protection de l'environnement applicables aux lieux de travail, aux produits fabriqués et aux méthodes de fabrication .

Les Fournisseurs développeront et maintiendront la documentation nécessaire, à leurs frais, pour démontrer qu'ils respectent la loi et toute autre demande de rapport environnemental et d'initiatives telles qu'elles sont définies par Whirlpool . Le Fournisseur doit fournir toute la documentation pertinente exigée par Whirlpool pour les systèmes spécifiés .

Les Fournisseurs devront obtenir les certifications ou approbations exigées par Whirlpool au moment de la période convenue avec Whirlpool pour un projet donné ou avant . Les Fournisseurs effectueront à leurs frais et sur une base continue les essais de conformité et fourniront les pièces justificatives à Whirlpool .

Matériaux restreints et réglementés

Les produits chimiques/matériaux interdits et restreints sont ceux qui sont considérés néfastes pour l'environnement et/ou sont régulés par les organismes gouvernementaux . La Whirlpool Global Materials Compliance (Déclaration de conformité mondiale des matériaux de Whirlpool), GES0084 , connue sous le nom de liste des matériaux restreints (« RML ») identifie les matériaux et les produits chimiques dont l'utilisation est interdite, restreinte ou doit faire l'objet d'une déclaration en vertu de réglementations gouvernementales ou en raison de préoccupations liées à la santé ou à l'environnement .

L'utilisation de matériaux et de produits chimiques prohibés est interdite dans tous les articles fournis à Whirlpool par les Fournisseurs ou par toute personne faisant partie de la chaîne d'approvisionnement du Fournisseur . En ce qui concerne les matériaux à usage restreint, l'utilisation doit être limitée, sauf en cas d'exemption pour des applications spécifiques mentionnées dans la législation de référence .

Les Fournisseurs doivent rapidement fournir, à leurs frais, les informations relatives à l'utilisation de ces matériaux, à la demande de Whirlpool .

De plus, Whirlpool doit connaître à l'avance l'origine des minerais réglementés (cassitérite/étain, columbite -tantalite/tantale, wolframite/tungstène et or, ainsi que d'autres minerais identifiés par le Secrétaire d'État des États-Unis comme source de financement du conflit en RDC et dans les pays voisins) lorsqu'ils proviennent de la République Démocratique du Congo (RDC) ou de ses pays voisins, et les fournisseurs doivent produire les documents de traçabilité de ces minerais .

COMMENT PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Gestion de l'air

Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables aux sources d'émissions atmosphériques, aux substances appauvrissant la couche d'ozone et aux émissions de gaz à effet de serre, ainsi que disposer de tous les permis requis et s'y conformer . Afin de maintenir la conformité, des procédures doivent être mises en place pour la surveillance, l'échantillonnage, la tenue de registres et/ou l'établissement de rapports .

Whirlpool attend également de ses Fournisseurs qu'ils identifient les possibilités de réduction des émissions et qu'ils les mettent en œuvre dans la mesure du possible .

Gestion de l'eau

Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables aux rejets d'eaux usées, à la conservation des ressources en eau, à la prévention de la pollution des eaux de ruissellement et la gestion de l'eau potable, ainsi que disposer de tous les permis requis et s'y conformer .

Afin de maintenir la conformité, des procédures doivent être mises en place pour la surveillance, l'échantillonnage, la tenue de registres et/ou l'établissement de rapports . Tous les équipements associés doivent être maintenus en bon état de fonctionnement .

Whirlpool attend également de ses Fournisseurs qu'ils mettent en place des pratiques visant à minimiser la consommation d'eau et les rejets d'eaux usées, dans la mesure du possible, en particulier dans les régions qui connaissent des problèmes d'approvisionnement en eau.

Gestion des produits chimiques

Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables au stockage, à la manipulation, à l'importation et à l'exportation de produits chimiques . Les Fournisseurs doivent également veiller à ce que les agences municipales, étatiques, provinciales et fédérales reçoivent les rapports requis . Afin de maintenir la conformité, des procédures doivent être mises en place pour l'inspection, la tenue de registres et/ou l'établissement de rapports .

Whirlpool attend également de ses Fournisseurs qu'ils identifient les produits chimiques dangereux et qu'ils les gèrent correctement, notamment en adoptant des pratiques de prévention et d'intervention en cas de déversement ou de rejet .

Gestion des déchets

Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à la génération, au transport et à la destination finale des déchets . Afin de maintenir la conformité, des procédures doivent être mises en place pour l'inspection, l'échantillonnage, la tenue de registres et/ou l'établissement de rapports .

Les Fournisseurs doivent s'assurer que tous les déchets produits dans leurs installations sont correctement gérés et éliminés .

Whirlpool attend également de ses Fournisseurs qu'ils identifient les risques liés aux déchets et qu'ils mettent en œuvre des solutions de réduction, dans la mesure du possible .

GOUVERNANCE ET CONFORMITÉ

COMMENT DIRIGER ET ASSURER LA CONFORMITÉ

Législations et réglementations

Les Fournisseurs doivent agir dans le strict respect des législations et réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels ils opèrent et se conformer pleinement au présent Code de conduite .

Achats internationaux

Whirlpool s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de douane, de commerce et d'exportation .

Les Fournisseurs sont tenus de se conformer à et de respecter toutes les législations et réglementations en vigueur en matière d'importation et d'exportation lors du transfert de biens, de services, de logiciels ou de technologies au sein d'un pays ou au-delà des frontières nationales ; de respecter les sanctions et les embargos nationaux et internationaux applicables ; et de s'assurer que toutes les obligations de droits, d'impôts et de taxes sont dûment satisfaites .

Des contrôles des exportations et des sanctions économiques régissent quand, où et à qui nous pouvons vendre, donner ou transférer nos produits, services ou données techniques . Ces lois et règlements peuvent s'appliquer de manière extraterritoriale . Les Fournisseurs doivent consulter leur propre conseiller juridique en cas de doute sur l'applicabilité des contrôles à l'exportation et/ou des sanctions concernant une transaction particulière .

Sous-traitance

Les Fournisseurs ne sont pas autorisés à faire appel à des sous-traitants pour la fabrication de produits Whirlpool ou de composants de produits porteurs des marques ou appellations commerciales de Whirlpool sans l'autorisation préalable de Whirlpool et uniquement après acceptation du présent Code de conduite par lesdits sous-traitants . Les Fournisseurs doivent s'assurer que leurs fournisseurs, prestataires de service et réseaux étendus ont mis en place et appliquent des pratiques déontologiques et commerciales semblables à ce Code de conduite .

Communication

Les Fournisseurs doivent communiquer en s'appuyant sur leurs normes/pratiques déontologiques existantes ou sur le présent Code de conduite, de sorte que leurs employés, responsables et sous-traitants autorisés, ainsi que leurs fournisseurs, prennent connaissance des attentes/obligations décrites dans le Code de conduite .

Gestion

Les Fournisseurs doivent mettre en œuvre ou maintenir des systèmes de gestion qui facilitent le respect du présent code et de la loi, identifient et atténuent les risques opérationnels connexes et facilitent l'amélioration continue . Les Fournisseurs doivent fournir la documentation pertinente exigée par Whirlpool pour les systèmes spécifiés .

COMMENT WHIRLPOOL RÉGIRA LE CODE

Audits du code et exigences des fournisseurs

Whirlpool prend des mesures pour garantir l'application du présent Code de conduite, par exemple, des inspections annoncées ou inopinées des installations de production . Le Fournisseur doit se soumettre à des audits périodiques à la demande de Whirlpool et il est tenu de payer directement la société d'audit dès la réception de la facture de l'audit . Le paiement des inspections du Code de conduite est un coût de l'activité avec Whirlpool et relève de la seule responsabilité financière du Fournisseur .

Les Fournisseurs doivent permettre aux employés ou aux mandataires de Whirlpool d'accéder sans restriction aux installations, documents et dossiers des employés, et de s'entretenir en toute confidentialité avec les employés, dans le respect de la législation locale. Dans certaines circonstances, Whirlpool peut demander à ses Fournisseurs d'autoriser ses clients à accompagner ses mandataires au cours d'audits

Whirlpool peut fournir à ses clients, agents ou tiers des données relatives à ses Fournisseurs conformément aux accords de confidentialité passés entre Whirlpool et les tiers . Ces clients peuvent également demander un accès sans restriction aux installations, documents et dossiers des employés, et demander à s'entretenir en toute confidentialité avec les employés, dans le respect de la législation locale et de leurs propres Codes de conduite client .

Supervision et conformité

Les Fournisseurs doivent prendre les mesures correctives nécessaires pour remédier rapidement à toute non-conformité constatée .

Whirlpool se réserve le droit de mettre fin à toute relation commerciale avec un Fournisseur qui refuserait ou ne serait pas en mesure de respecter le présent Code de conduite, lorsque la cessation de la relation commerciale est autorisée par la législation locale .

Le présent Code de conduite inclut des normes objectives, mesurables et liées aux législations locales en vigueur . Toutefois, dans certains domaines, il est nécessaire d'expliquer certains termes .

Ce code est affiché sur le portail des Fournisseurs mondiaux à l'adresse suivante https ://www .whirlpoolcorp .com/supplier -code-of-conduct/ et peut faire l'objet de modifications de la part de Whirlpool de temps à autre . Le Fournisseur doit consulter le code au moins une fois par an pour s'assurer qu'il dispose de la version la plus récente .

Whirlpool a fourni les définitions des termes clés utilisés pour décrire les obligations minimales stipulées dans le présent Code de conduite . Les dispositions du Code de conduite et les définitions des termes y afférents sont disponibles sur le portail des Fournisseurs mondiaux de Whirlpool à l'adresse suivante : http ://suppliers .whirlpool .com

COMMENT WHIRLPOOL RÉGIRA LE CODE

Application du Code

Le présent Code de conduite représente les valeurs fondamentales de Whirlpool, qui s'appliquent à l'ensemble du réseau de Fournisseurs de Whirlpool (matières premières, composants, produits finis, prestataires de service, etc.). Whirlpool s'efforce de communiquer son Code de conduite des Fournisseurs à tous ses partenaires commerciaux .

Whirlpool mène des efforts d'évaluation continus pour assurer la conformité avec ce code, y compris notre programme de mise en œuvre de l'obligation de vigilance à l'égard de tiers. Il est attendu de la part de toutes les entités liées commercialement à Whirlpool que les Fournisseurs coopèrent à ces programmes de vigilance de Whirlpool et au processus d'audit du code.

Dans la mesure où elle a connaissance, par le biais de sources d'information internes ou externes, d'infractions au présent Code de conduite, à quelque niveau du réseau de distribution que ce soit, Whirlpool procède à une enquête et un suivi actifs de toute non-conformité constatée .

DÉFINITION DE TERMES CLÉS

Définition de termes clés

« Choses de valeur » désigne un objet ou un avantage, notamment des espèces ou équivalents en espèces (tels que des bons-cadeaux, chèques-cadeaux, avoirs, remises et réductions sur marchandise), prêts, cadeaux, divertissements, repas, hébergement, indemnités journalières, faveurs, opportunités de contrat ou d'emploi.

« Divertissement » désigne tout événement ou activité, notamment des repas d'affaires, entrées à un événement sportif, un concert ou une pièce de théâtre, parties de golf et autres types d'activités et d'événements similaires. Sont également concernés les soirées et cérémonies, événement sportifs et toute autre forme de divertissement.

« Cadeaux » désigne toute chose de valeur, telle que définie ci-dessus. Sont également inclus tout ce qui peut être offert dans le cadre d'une coutume locale, de vacances ou d'un événement religieux d'importance, ainsi que les denrées périssables telles que les aliments, boissons, confiseries et fleurs.

« Agent public » désigne (1) un agent ou employé d'un gouvernement ou d'un ministère, d'un organisme ou de leurs intermédiaires, notamment les entreprises publiques ou sous contrôle de l'État (par ex. hôpital, station de radio, banque) ; (2) un agent ou employé d'une organisation internationale publique comme les Nations-unies, la Banque mondiale, etc. ; (3) une personne agissant dans l'exercice de ses fonctions officielles au nom d'une organisation internationale publique, d'un gouvernement, d'un ministère, d'un organisme ou de leurs intermédiaires ; ou (4) un parti politique, un représentant d'un parti politique ou un candidat à un mandat politique.

Remarque : un membre de la famille comprend, entre autres, la mère, le père, la belle-mère, le beau-père, le(s) frère(s) et sœur(s), le(s) grand(s)-parent(s), la/les tante(s), l'/les oncle(s), le(s) cousin(s), le conjoint, le/la concubin(e), le tuteur légal, le pupille légal ou un proche parent tel que défini ou accepté en vertu de pratiques culturelles, religieuses ou coutumières

Définition de termes clés

« Durée du travail – Circonstances exceptionnelles » Les circonstances autorisant une durée du travail supérieure à 60 heures par semaine ou à travailler pendant sept jours consécutifs sans jour de congé, sont les suivantes :

- les catastrophes naturelles, y compris, mais sans s'y limiter, les tremblements de terre, les typhons, les ouragans et les incendies affectant directement un Fournisseur ;
- l'interruption imprévisible de la production, causée par une catastrophe naturelle au sein des installations d'un Fournisseur (par exemple, un typhon interrompant la production d'une raffinerie de pétrole, ce qui a un impact direct sur le fonctionnement d'une usine de résine) ;
- les événements imprévisibles au sein d'une installation, y compris, mais sans s'y limiter, les dysfonctionnements de machines à la haute saison.

Ces circonstances exceptionnelles ne constituent pas une base permettant d'outrepasser les lois locales relatives à la durée du travail ou au nombre de jours consécutifs travaillés sans jour de congé.

« Durée du travail – Travail régulier » Le dépassement de la durée du travail, qui est de 60 heures hebdomadaires, est limité comme suit :

- Le nombre d'heures de travail dépassant les limites stipulées dans le présent Code de conduite des Fournisseurs est considéré comme travail régulier dans la mesure où sur une période de 12 semaines, les employés travaillent plus de 60 heures par semaine au total.
- Par exemple, est considéré comme une infraction au présent Code de conduite le fait que le nombre d'heures réellement travaillées au cours d'une période de 12 semaines dépasse celui prévu par le présent Code de conduite pendant plus de trois semaines.

L'exception prévue à la section Travail régulier ne constitue pas une base permettant d'outrepasser les lois locales relatives à la durée du travail ou au nombre de jours consécutifs travaillés sans jour de congé.

Définition de termes clés

« Sous-traitants » de fabrication ou d'assemblage de produits Whirlpool auxquels s'applique le présent Code de conduite des Fournisseurs. Cette disposition concerne, outre les installations identifiées pour la production de produits Whirlpool, les installations impliquées dans l'assemblage final d'un produit ou la fabrication de composants d'un produit portant le logo ou la marque Whirlpool.

« Résiliation » Le non-respect du présent Code ou des règles de droit international en vigueur peut entraîner la perte ou la résiliation du contrat sur avis écrit de la part de Whirlpool.

« Canaux d'intégrité » Il s'agit des multiples moyens (par exemple, responsable, ressources humaines, audit interne, contact Whirlpool, service juridique, éthique et conformité, représentant GSS) par lesquels une personne (par exemple, employé, Fournisseur, partie prenante, partie externe) peut soulever une question, une préoccupation et/ou un problème auprès de Whirlpool et chercher une solution.

OÙ TROUVER DE L'AIDE

OÙ TROUVER DE L'AIDE

Pour toute question relative à une violation du présent code de conduite, Whirlpool dispose d'une ligne d'intégrité confidentielle par l'intermédiaire d'un tiers indépendant.

Ce service, baptisé Whirlpool Integrity Line (www.whirlpoolintegrityline.com), est assuré en plus de 10 langues et est disponible en ligne et par téléphone, 24h/24 et 7j/7. Lorsque vous contactez le service Integrity Line, vous pouvez tout à fait garder l'anonymat.

Dans les cas où vous ne souhaitez pas utiliser les voies normales de communication, vous pouvez appeler le service Whirlpool Integrity Line de manière confidentielle.

Vous trouverez le numéro de téléphone correspondant à votre pays à la page suivante www.whirlpoolintegrityline.com

Whirlpool KitchenAid JENNAIR MAYTAG AMANA

BRASTEMP Consul insinkerator